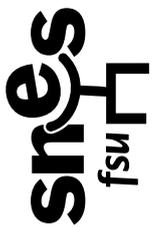


RÉFORME DU LYCÉE



Priorité aux langues vivantes ? Affichage !

PROJET DU MINISTRE

Au terme de leur scolarité, les élèves doivent « maîtriser deux ou trois langues de communication » :

⚡ **La LV2** est intégrée dans le tronc commun de la classe de Seconde.

⚡ **L'enseignement se fera en groupes de compétences** : prévu pendant toute la scolarité au lycée, « conformément au cadre européen commun de référence en langues », avec des programmes et des horaires communs dans les différentes séries. Les horaires de LV1 et LV2 sont globalisés.

Le développement des DNL : « dans tous les lycées un partenariat avec un ou des établissements étrangers sera mis en place, et à chaque fois que cela est possible, un enseignement en DNL sera proposé.

⚡ **La série L, série de l'excellence linguistique** : à l'enseignement LV commun s'ajoute « un enseignement de littérature étrangère en langue étrangère ». Les élèves qui le souhaitent peuvent pratiquer une troisième langue vivante en option facultative, seuls les élèves de la série L peuvent en faire un enseignement de spécialité.

⚡ **LV2 ou LV3** peuvent être étrangères ou régionales.

DÉCRYPTAGE SNES

▣▣▣ **Maîtriser des langues oui, mais la formulation « langues de communication » n'est pas acceptable.**

Y aurait-il des langues de communication (d'autres ont même parlé de « grandes langues » !) et d'autres qui ne permettraient pas de communiquer ?

La diversité des langues étrangères et régionales enseignées en France (déjà lourdement mutilée dans les faits) est une richesse qui « coûte » encore trop cher selon le ministère.

Que deviendrait un enseignement d'une langue pensée comme « utilitaire » ? Langue et culture, langue et pensée sont liées. Ce n'est pas le rôle de l'école de les séparer.

▣▣▣ **L'enseignement commun à toutes les séries et la globalisation LV1-LV2 est économique, pas pédagogique :**

• **aucune garantie de dédoublements.** On peut craindre un recul par rapport à la situation actuelle où les textes réglementaires prévoient que

tous les élèves de Terminale et de ST2S en Première travaillent en « effectifs allégés » « d'une vingtaine d'élèves ». Aucune garantie non plus pour le maintien des modules de Seconde, octroyés localement sous conditions...

Quel apprentissage de l'oral dans de telles conditions (effectifs, horaires) ? Maîtriser une langue à l'oral suppose un entraînement régulier à l'expression orale dans des groupes-classes à effectif réduit (*cf. BO n° 23 du 8 juin 2006*) ;

• **horaire global maintenu** : LV1 + LV2 = 4 h 30 en Première et 4 heures en Terminale sauf en L. Le contraire d'un projet ambitieux ! Un élève va gagner sur les deux ans 1/2 heure de LV en série S, et une heure en série L, horaire restant sauf en série L en deçà des 3 heures par langue souhaitées par la profession ;

• **globalisation LV1-LV2** : l'horaire de chaque langue sera défini localement, créant une tension entre les langues enseignées et une inégalité de formation pour les élèves. Aucun horaire plancher n'est garanti pour l'une ou l'autre des deux langues ; ■■■

RÉFORME DU LYCÉE

suite DÉCRYPTAGE SNES

- des élèves trilingues ? quelle offre de formation ? quelle diversification ? Le projet est muet à ce sujet ;
- qui financera et organisera les stages à l'étranger et les partenariats annoncés quand on sait qu'aujourd'hui beaucoup de voyages sont remis en cause pour des raisons financières ? On peut penser que les collectivités territoriales seront sollicitées, ce qui engendrera des inégalités.

■■■■► **L'enseignement en groupes de compétences est une « rationalisation » dangereuse.**

Le SNES appelle à refuser la mise en place des groupes de compétence, car cet enseignement pose de lourdes questions. Il est très mal cadré, et s'accompagne d'un découpage préjudiciable au sens. Il morcelle les savoirs, ne prend pas assez en compte les programmes et impose une évaluation constante au détriment des apprentissages. De plus, sur le terrain, ces groupes deviennent généralement des groupes de niveau qui, d'après la recherche en sciences de l'éducation, sont le plus souvent contreproductifs, notamment (mais pas seulement) pour les élèves les plus faibles. Ils ne garantissent en rien des effectifs réduits.

La référence au CECRL (Cadre Européen Commun de Référence en Langues) n'impose pas de mode d'organisation et ses repères en matière d'évaluation n'ont pas vocation à être utilisés en contradiction avec les programmes.

L'organisation en groupes de compétences, qui plus est dévoyés en groupes de niveau, renforce le problème de l'évaluation au baccalauréat.

Quelle forme et quelle place aurait une évaluation en LV au baccalauréat si les certifications du CECRL venaient à remplacer des épreuves nationales de LV ?

■■■■► **Le développement des DNL (disciplines non linguistiques)**

Si la décision d'enseignement d'une DNL est laissée à l'échelon local, comme proposé, comment définir la discipline, la partie de programme, le professeur compétent, pour quels élèves ? Qui va décider que dans cette classe une partie de l'HG, des SES, des maths, etc. se fait en en langue

étrangère ? Sur l'horaire de la classe ou sur un horaire spécifique, pris sur quels moyens ? Les inégalités sont déjà importantes pour les sections européennes. Elles seraient ainsi renforcées. Sans cadrage, toutes les dérives sont possibles.

Le projet ne mentionne pas les sections européennes et de langues orientales, actuellement ouvertes à tous.

N.B. : la possibilité d'un enseignement de la DNL en langue régionale a été ajoutée dans le texte réglementaire.

■■■■► **La série L, « série de l'excellence linguistique » et les enseignements de spécialité**

- En L, un « enseignement de littérature étrangère en langue étrangère » fait partie intégrante de l'enseignement de LV (ce n'est pas une DNL).

Cet « ajout » en L montre une conception dénaturée de l'enseignement des LV pour tous et interroge sur ce que le ministère appelle « littérature ». L'apprentissage d'une langue vivante suppose qu'on aborde dans toutes les classes de lycée en LV, avec des types de documents et de supports variés, des textes d'auteurs en langue étrangère, est-ce cela que la réforme entend exclure ?

- Certes, les élèves de L (comme ceux des autres séries d'ailleurs, en option) peuvent choisir la LV3 (déjà aujourd'hui !) mais quelle sera l'offre de formation ? Quel sera l'éventail de la diversification ? Rien n'est garanti et l'inégalité entre les établissements – déjà forte – ne sera pas réduite dans ce contexte de suppression de postes !

- Par ailleurs, rien ne garantit, pas plus que pour les autres séries, des conditions d'enseignement qui permettent d'atteindre l'« excellence linguistique ». On peut craindre le contraire puisqu'en Première les enseignements de LV en L sont dans les enseignements communs, donc avec des effectifs le plus souvent plus lourds qu'aujourd'hui.

Signalons aussi que dans la réforme, les élèves de la série ES ne peuvent plus choisir l'enseignement renforcé d'une LV comme enseignement de spécialisation, puis de spécialité.

RÉFORME DU LYCÉE



LE SNES REVENDIQUE

- ➔ **Maintien des effectifs** allégés ainsi que des modules et dédoublements.
- ➔ **Horaires élève** minimum de 3 heures par LV et par semaine.
- ➔ **Réflexion et cadrage** nécessaires pour la DNL afin de ne pas en faire l'outil de dérives inégalitaires.
- ➔ **Maintien d'une offre** de formation diversifiée (dont les langues à faible diffusion et les langues régionales), pour des raisons culturelles, économiques et sociales, et géopolitiques.
- ➔ **Maintien d'épreuves** écrites et orales terminales nationales en LV pour tous au baccalauréat, et évaluées par des examinateurs extérieurs à l'établissement.
- ➔ **Abandon de tout projet** de remplacement des épreuves de langues vivantes au baccalauréat par des certifications.



L'AVIS DES AUTRES

► Positions d'autres organisations sur les groupes de compétences :

Les organisations dénoncent la mise en place de groupes de niveau.

Le SGEN-CFDT et l'UNL sont favorables aux groupes de compétences.

Le SE-UNSA est contre l'obligation de mise en place.

FO, la CGT et SUD semblent plutôt contre les groupes de compétences.



pour en savoir plus

www.snes.edu